Envoyé en préfecture le 27/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230720-D135_2023-DE

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 20 juillet 2023

L'an 2023 et le 20 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni à l'hôtel communautaire à Avesnes-le-Comte sur convocation du 12 juillet 2023.

Date de la convocation : 12 juillet 2023
Date d'affichage : 12 juillet 2023
Délibération N° 20-07-2023 / N°135
Etaient présents les membres en exercice : 66

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Jacques Nick, Maurice Soyez, Harold Tetu, Hubert Morreel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Benoit François, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Richard Skowron, René Pruvost, Marc Degrendele, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, Henri Cuvillier, Yves Lieppe, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Geneviève Meurice, Martine Gérard, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7
Membres ayant donné procuration : 14
Membres votants : 87

Absents : Patrick Roblot, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean Bridel, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-François Haultcoeur, Denis Caillierez, Alexandre Decry, Eric Caron

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Christian Boucly suppléé par Jean-Pierre Lalart, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Sylviane Evain suppléée par Christine Vasseur, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, David Duchateau suppléé par Vincent Guisse
Absents excusés : Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Florence Dambreville, André Michel, Julien Bellengier, Vincent Lacroix, Sabine Surelle, Philippe Carton, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Marie Bernard, Sidonie Duriez, Stéphane Gomès, Roland Descamps, Alain Traisnel

Absents ayant donné procuration : Pascal Coin ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Jacques Nick ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Muriel Roussel, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Stéphane Locquet ayant donné procuration à Yves Lieppe, Jean-Paul Hemery ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Magalie Jonard, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Damien Bricout ayant donné procuration à Eric Poulain.

Envoyé en préfecture le 27/07/2023
Reçu en préfecture le 27/07/2023
Publié le
ID : 062-200069482-20230720-D135_2023-DE

Secrétaire de séance : Pierre Cuvillier

Titre de la délibération :Création d'un poste permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet (AAP2C 7)

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la fonction publique et notamment l'article L313-1,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que, conformément l'article L313-1 du Code de la fonction publique, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.
Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du code précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet ;

Suite à l'avis favorable du Bureau en date du 28 juin 2023, l'assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet, ce grade relève de la catégorie hiérarchique C,
- la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné,
- le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics,
- de modifier de la façon suivante le tableau des effectifs à compter du 21 juillet 2023 :
  Filière : Administrative
  Grade : Adjoint administratif principal de 2ème classe

Ancien effectif	Nouvel effectif
6 postes à 35 h	7 postes à 35 h

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 27/07/2023 et publication ou notificatio du 27/07/2023